

Vanessa E. Thompson

Contrôle policier en Europe : justice antivalidiste et *care* abolitionniste intersectionnel¹

Résumé

Au cours des dernières années, au sein du militantisme et de la recherche sur la race et le contrôle policier, les intersections entre santé mentale et violence punitive ont fait l'objet d'une attention croissante. La justice antivalidiste et les approches intersectionnelles ont soutenu que les catégorisations et les discours entourant les diverses formes de handicap sont profondément enracinés dans les projets colonialistes et esclavagistes, ainsi que dans leurs prolongements. Or ces discours sont fortement mis à contribution dans les logiques et les pratiques contemporaines du contrôle policier, alors même que les personnes racisées² qui s'identifient ou sont catégorisées comme *folles*, neurodivergentes, malades mentales, survivantes de la psychiatrie et/ou handicapées, sont particulièrement vulnérables au harcèlement et aux violences policières. Cet article examine la manière dont le contrôle policier est indissociablement lié aux discours sur le sanisme, défini comme l'oppression institutionnelle et systémique des personnes s'identifiant comme malades mentales, diagnostiquées ou perçues comme telles. Il existe là un lien étroit dont il est essentiel de tirer les conséquences pour la pensée et la pratique abolitionnistes intersectionnelles. En mettant l'accent sur une analyse féministe noire et abolitionniste en dialogue avec la justice antivalidiste intersectionnelle

¹ Note de traduction (Ndt) : Dans le titre original (« Policing in Europe: disability justice and abolitionist intersectional care ») ainsi qu'au fil de son article, Vanessa E. Thompson utilise le terme anglais *policing*, terme d'une complexité conceptuelle que la langue française peine à restituer par un seul mot. En théorie critique et en sociologie, il ne se réduit pas à l'institution policière (*the police*), mais désigne une logique : il s'agit de l'ensemble des processus, pratiques de surveillance et mécanismes de régulation sociale par lesquels un ordre politique, économique et racial se (re)produit et se maintient au quotidien. Le *policing* décrit une activité continue de gouvernance, de tri et de coercition qui s'articule bien au-delà des seuls policiers en uniforme (on le retrouve dans les institutions médicales, scolaires, administratives, etc.). Faute d'un équivalent français, j'ai privilégié l'expression « contrôle policier » afin de souligner la dimension à la fois dynamique, systémique et asymétrique de cette gestion des corps et des espaces. D'autres expressions difficile à rendre en français sont signalées au fil du texte en langue originale, entre crochets [].

² Ndt : Je traduis *racialised* par « racisé·e » tout au long de l'article, cette option étant stabilisée dans les contextes militants et académiques francophones. On gardera cependant à l'esprit la dynamique du terme anglais : *racialised* met l'accent sur la dimension active et continue du processus. Il s'agit de souligner les mécanismes historiques, politiques et institutionnels par lesquels des significations et des hiérarchies raciales sont produites, imposées et reproduites sur les corps et les structures sociales.

et les *mad studies*, l'autrice soutient qu'un engagement politiquement responsable envers la critique de la rationalité saniste du contrôle policier des vies noires a des implications importantes pour la pensée et l'activisme abolitionnistes intersectionnels en tant que formes de *care* pour les vies noires.

Introduction

La mort de William Tonou-Mbobda, âgé de 34 ans, violemment plaqué au sol par des agents de sécurité le matin du 21 avril 2019 devant le Centre hospitalier universitaire de Hambourg-Eppendorf (UKE) en Allemagne, a mobilisé les collectifs noirs et de personnes de couleur en réaction à ce nouveau décès d'une personne noire aux mains de la police ou d'agents de sécurité en Allemagne. Plus tôt en avril, il s'était initialement rendu volontairement dans le service de psychiatrie de l'UKE. Le 21 avril, alors que William Tonou-Mbobda est assis sur un banc devant l'hôpital, trois agents de sécurité de l'établissement s'approchent de lui et tentent de le ramener à l'intérieur de l'enceinte hospitalière. Des témoins oculaires rapportent que les agents veulent lui faire prendre un comprimé, ce qu'il refuse. Ils le projettent alors au sol avec force, l'un d'eux enfonçant continuellement son genou dans le dos de Tonou-Mbobda. Selon certains témoignages, une injection lui est administrée. Les témoins soulignent qu'avant de perdre connaissance ils l'ont entendu crier : « Lâchez-moi ! » et « Je ne peux pas respirer ! ». Des témoins appellent une ambulance. Tonou-Mbobda décédera cinq jours plus tard dans le service de soins intensifs de ce même hôpital. Au moment de la rédaction de cet article [en 2020], des enquêtes judiciaires sont en cours qui devront déterminer si les agents de sécurité ont recouru, lors de leur intervention, à une violence telle qu'elle aurait causé sa mort.

J'ai entendu parler de Tonou-Mbobda le 28 avril, deux jours après son décès, par le biais de la communauté noire de Hambourg qui se mobilisait sur les réseaux sociaux et sur le terrain. Le lendemain, j'apprenais qu'il était décédé d'une défaillance cardiaque, et qu'une enquête avait été ouverte pour déterminer si « l'incident médical » évoqué par la clinique dans un communiqué public avait conduit à cette défaillance cardiaque « soudaine ». J'ai aussitôt pensé qu'une défaillance cardiaque ne concerne rarement que le cœur, surtout lorsque des cœurs et des vies noires sont en jeu.

En tant que chercheuse et militante travaillant dans une perspective intersectionnelle et abolitionniste sur le contrôle policier de la noirité³ [*blackness*] et de la race en Europe continentale, et parce que mon expérience personnelle est elle-même façonnée par une noirité intersectionnelle, la mort de Tonou-Mbobda demeure ancrée en moi. La mort noire et ses traumatismes le demeurent toujours. « La production constante de la mort noire, parce qu'elle *est et agit comme* nécessaire, nous ramène à la singularité. »⁴ Dans cette phrase, Christina Sharpe ne se réfère pas à la mort noire comme à un événement singulier, mais bien à la singularité de l'anti-noirité⁵.

³ Ndt : Le concept de *blackness*, pivot des *Black Studies*, dépasse la simple couleur de peau ou une caractéristique identitaire. Je le traduis par « noirité », un terme désormais stabilisé dans la théorie critique et la traductologie féministe francophone (cf. Audrey Célestine, « Comment dire “blackness” en français ? », 2023). Ce choix permet de se distinguer de la « négritude » — indissociable d'un mouvement littéraire et philosophique spécifique du XXe siècle — tout en évitant des périphrases comme « le fait d'être noir », « la condition noire ».

⁴ C. Sharpe, *In the Wake: on Blackness and being* (Durham : Duke University Press, 2016), p. 124.

⁵ Ndt : Christina Sharpe emprunte le terme *singularity* à la physique (comme la *singularité gravitationnelle* d'un trou noir : un point de densité quasi infinie où les lois habituelles de l'espace-temps s'effondrent). Pour elle, l'anti-noirité est une « singularité » en ce sens : un point d'origine totalisant qui s'impose à tout le reste.

Si la mort de Tonou-Mbobda a des implications pour la pensée et la pratique abolitionnistes et intersectionnelles dans le contexte où elle s'est produite, elle en a aussi pour la manière dont le contrôle policier au sens large peut être appréhendé et combattu. De nombreuses photos et pancartes déposées devant l'hôpital à sa mémoire affirmaient, par exemple, qu'il « cherchait seulement de l'aide » ou qu'il se trouvait dans le service de psychiatrie de l'UKE « volontairement » — je me demande à quel genre d'aide l'on se réfère lorsqu'il est question du service de psychiatrie de l'UKE. Et de cette question découle une nécessité nouvelle, urgente, celle d'analyser plus en profondeur les rouages du racisme médical⁶, ainsi que la relation entre race, handicap et sanisme/discours « psy »⁷.

Dans le contexte allemand, et pour celles et ceux d'entre nous qui pensent, travaillent et luttent contre les formes interconnectées du contrôle policier et des régimes punitifs, ainsi que leurs articulations néolibérales, la mort de Tonou-Mbobda nous enjoint, une fois de plus, à regarder en face ce qui reste trop souvent passé sous silence, voire effacé, dans de nombreux débats et luttes à l'intersection du contrôle policier, de la noirité et de l'abolitionnisme : la santé mentale, le handicap et la folie. Sa mort nous incite à apprendre de celles et ceux qui ont l'expérience vécue de la folie et/ou du handicap parmi les personnes noires. Elle nous pousse à approfondir notre réflexion et nos pratiques, à nous rapprocher des horizons ouverts par les pratiques de *care* abolitionnistes et communautaires, et à discerner des espaces d'alliances dans notre quotidien.

Le champ transdisciplinaire émergent des *mad studies* se saisit des expériences, des luttes et des analyses de celles et ceux qui sont pathologisé·e·s et violenté·e·s par les systèmes psychiatriques. Il s'enracine dans l'activisme pour la justice sociale, contre la domination psychiatrique exercée sur les personnes « qui s'identifient comme : folles [*mad*], survivant·e·s de la psychiatrie, consommateur·rice·s [*consumers*], usager·ère·s de services, malades mentaux, patient·e·s, neurodivergent·e·s, interné·e·s, handicapé·e·s »⁸. En plaçant les vécus de la folie et de la psychiatisation au centre de l'attention, les *mad studies* s'étendent des approches de l'antipsychiatrie et des généalogies de survivant·e·s de la psychiatrie à l'activisme de personnes catégorisées et pathologisées comme folles, en passant par la contestation du déterminisme biologique au sein du complexe médico-industriel⁹ et des industries pharmaceutiques [*big pharma*]. Dans ce contexte, le terme « fou » [*mad*] agit en rejet des systèmes discursifs qui catégorisent et pathologisent les individus comme « malades » ou souffrant de « troubles », et se réapproprie la folie comme un vecteur à travers lequel « les personnes ne sont pas réduites à des symptômes, mais appréhendées dans le contexte social et économique de la société dans laquelle elles vivent »¹⁰.

⁶ Incluant les articulations du racisme dans les discours, les pratiques et les institutions médicales, de l'industrie des services médicaux à la production de connaissances médicales et au complexe pharmaco-industriel.

⁷ Incluant les discours et les constructions psychiatriques et psychologiques qui opposent la « normalité » aux « troubles »/« maladies » de la santé mentale, et qui infligent des violences aux personnes jugées folles.

⁸ L. Costa, « Mad Studies: what it is and why you should care », 2014, <https://madstudies2014.wordpress.com/2014/10/15/mad-studies-what-it-is-and-why-you-should-care-2/>.

⁹ Le complexe médico-industriel décrit un réseau et une industrie de discours, de pratiques et d'institutions, ainsi que d'associations fournissant des services de soins, des produits et des recherches à des fins lucratives.

¹⁰ A. LeFrançois, R. Menzies et G. Reaume, « Introducing Mad studies », dans R. Menzies et B. A. LeFrançois, dir., *Mad Matters: a critical reader in Mad studies* (Toronto : Canadian Scholars' Press, 2013), p. 1–23 ; R. Gorman, « Mad nation? Thinking through race, class, and Mad identity politics », dans R. Menzies et B. A. LeFrançois, dir., *Mad Matters*, p. 269–81 ; T. A. Pickens, dir., « Blackness and disability », *African American Review* 50, n° 2 (2017).

La théorie critique de la race et les approches intersectionnelles de la folie — qui ont également contesté les pratiques d'exclusion racistes au sein des *mad movements*¹¹ — soulignent que la relation entre race et folie n'est pas simplement causale ou analogique, mais qu'elle se caractérise par des constellations complexes qui se nourrissent et se constituent mutuellement¹². Le contrôle policier apparaît ainsi comme l'un des aspects du problème. Il faut considérer comment, se déployant parallèlement à des oppressions intersectionnelles, le contrôle policier raciste s'appuie sur des problèmes de santé mentale mais aussi les genres, menaçant les personnes vulnérables sur les plans physique et psychique.

Cet article a pour but de contribuer à l'analyse du contrôle policier [*policing*] en Europe continentale, en investissant les interstices entre ce dernier, la folie et la noirité. Il affirme qu'une réflexion intersectionnelle autour de la race et de la folie dans le domaine du contrôle policier est cruciale pour la pensée et la pratique abolitionnistes. En mettant l'accent sur une analyse féministe noire et abolitionniste en dialogue avec la justice antivalidiste intersectionnelle et les *mad studies*, il soutient qu'un engagement politiquement responsable envers la critique de la rationalité saniste¹³ du contrôle policier des vies noires dessine les contours d'une forme de *care* à l'égard de ces dernières.

L'article aborde dans un premier temps les articulations du contrôle policier de la noirité et de la race dans plusieurs pays européens. Il examine ensuite les modalités de la violence intersectionnelle engendrée par le contrôle policier ciblant les communautés noires et d'autres communautés racisées, en s'appuyant sur des expériences de recherche collaborative menées avec des collectifs qui luttent contre le contrôle policier en Allemagne, en France et en Suisse¹⁴, ainsi que sur la documentation et les interventions produites par ces collectifs. Puis, dans le sillage des travaux des chercheur·euse·s et des mouvements pour la justice antivalidiste¹⁵ intersectionnelle et les *mad studies*, il analyse comment le contrôle policier de la noirité et de la race non seulement accentue les vulnérabilités

¹¹ Ndt : Les *mad movements* désignent les mouvements politiques, sociaux et militants portés par les personnes psychiatisées, diagnostiquées comme « malades mentales », ou qui s'identifient comme folles ou neurodivergentes. Ces mouvements reposent sur la contestation du monopole de la psychiatrie et sur la lutte contre le sanisme. Ils se réapproprient le terme « mad » [fou, folle] pour en faire un outil de fierté et d'émancipation.

¹² T. A. Pickens, *Black Madness :: Mad Blackness* (Durham : Duke University Press, 2019).

¹³ Ndt : L'autrice écrit « an accountable engagement with the critique of the mad analytics of policing of black lives suggest a form of caring for black lives ». L'expression *critique of the mad analytics* renvoie ici à la déconstruction de la rationalité pathologisante déployée par le contrôle policier dans sa gestion des vies noires — une rationalité qui procède directement du sanisme. Théorisé dès les années 1960 aux États-Unis pour décrire les préjugés structurels du système judiciaire envers les personnes psychiatisées, le concept de sanisme a été profondément réinvesti et élargi par les *Mad Studies*. Il se distingue du validisme en ciblant spécifiquement la hiérarchisation des structures cognitives et psychiques.

¹⁴ J'ai développé des éléments de cet argumentaire dans V. E. Thompson, « “Hey, Sie da!” Postkolonial-feministische Kritik der Polizei am Beispiel von Racial Profiling », dans D. Loick, dir., *Kritik der Polizei* (Francfort : Campus, 2018), pp. 197-219.

¹⁵ Ndt : L'expression « justice antivalidiste » traduit le concept anglophone de *disability justice*. Forgé au milieu des années 2000 par des collectifs d'activistes racisé·e·s, queer et trans* aux États-Unis (notamment le collectif *Sins Invalid*), ce courant se distingue du mouvement traditionnel pour les droits des personnes handicapées (*disability rights*), jugé trop blanc, légaliste et réformiste. La justice antivalidiste — ou justice du handicap — est intersectionnelle et anticarcérale : elle refuse de traiter le handicap comme une simple question d'accessibilité technique pour l'analyser comme une catégorie politique co-constitutive du capitalisme et du colonialisme.

psychiques, mais comment les pratiques de ce contrôle, par leur exercice même, lient la race et la vulnérabilité psychique de manière inextricable. L'article conclut sur certaines des implications qui en découlent pour les visées radicales d'un *care* abolitionniste et intersectionnel.

Contrôle policier raciste en Europe continentale et modalités de la violence intersectionnelle

Dans de nombreux contextes postcoloniaux d'Europe continentale, tels que l'Allemagne, la Suisse¹⁶ et la France, la race n'est pas considérée par la pensée dominante comme une catégorie d'analyse pertinente pour comprendre la violence structurelle, la déshumanisation, l'exclusion et la subordination. Le racisme n'en demeure pas moins institutionnalisé et omniprésent¹⁷. Ces dernières années, la question du contrôle policier raciste a bénéficié d'une attention accrue dans ces contextes grâce aux mobilisations des communautés noires, migrantes et de personnes de couleur, en particulier concernant les pratiques de contrôle et de fouille [*stop and search*]¹⁸. Dans des pays où le

¹⁶ Comme le soutiennent les approches postcoloniales, il ne faut pas comprendre le terme « postcolonial » comme s'appliquant uniquement aux pays ayant directement colonisé des populations par la violence coloniale et la dépossession. Au contraire, divers pays, en particulier européens, ont été impliqués de différentes manières dans les projets à long terme du colonialisme. En ce qui concerne la Suisse, la notion de « colonialisme sans colonies » a été avancée par plusieurs chercheur·euse·s postcoloniaux et critiques du pays. Leur travail important déconstruit le récit d'une Suisse « neutre » et révèle que la Suisse a été engagée dans le commerce mondial des Africain·e·s esclavagisé·e·s (de nombreux financiers suisses ont investi dans des plantations ou en possédaient, par exemple dans les Caraïbes et en Amérique centrale), a envoyé des mercenaires combattre dans des guerres coloniales, et a participé à des migrations de peuplement colonial dans la seconde moitié du XIXe siècle. Pour des recherches sur l'implication coloniale de la Suisse, voir, par exemple, P. Purtschert et al., dir., *Postkoloniale Schweiz. Formen und Folgen eines Kolonialismus ohne Kolonien* (Bielefeld : Transcript, 2012) ; B. C. Schär, *Tropenliebe. Schweizer Naturforscher und niederländischer Imperialismus in Südostasien um 1900* (Francfort/M. : Campus, 2015).

¹⁷ Voir F. El-Tayeb, *European Others: queering ethnicity in postnational Europe* (Minneapolis : University of Minnesota Press, 2011) et D. T. Goldberg, « Racial Europeanization », *Ethnic and Racial Studies* 29, n° 2 (2006), pp. 331-364. Voir aussi A. Lentin, « Europe and the silence about race », *European Journal of Social Theory* 11, n°4 (2008), pp. 487-503.

¹⁸ Dans ces trois contextes, le cadre discursif légal qui définit les conditions des contrôles policiers peut être analysé sous l'angle de leurs interrelations, malgré d'importantes différences historiques et socio-politiques. Il existe des lois de police, fédérales et cantonales, qui non seulement permettent, mais encouragent et reproduisent le profilage racial et le contrôle policier raciste à travers des codes de procédure pénale prétendant lutter contre a) l'immigration illégalisée, b) le terrorisme et c) la criminalité et les menaces à l'ordre public, ce qui se traduit souvent par une criminalisation de la pauvreté. Ces codes de procédure pénale — tels que les *verdachts- und ereignisunabhängige Personenkontrollen* en Allemagne (appliqués en vertu du § 22 al. 1a BPolG et du § 23 al. 1 n° 3 BPolG de la loi sur la police fédérale), les contrôles au faciès en France (appliqués principalement en vertu de l'article 78-2 du Code de procédure pénale) et les *Personenkontrollen* en Suisse (appliqués en vertu de l'article 215 du CPP [StPO] et des lois cantonales) — permettent aux forces de l'ordre de procéder à des contrôles d'identité et à des fouilles sans « preuves » ou motifs plausibles dans les zones frontalières, dans et autour des gares et des stations de transport, ainsi que sur des sites internationaux tels que les autoroutes et les aéroports. La relation entre l'espace et le contrôle policier, dans laquelle la race est occultée mais opère néanmoins à travers la racialisation des analyses de la migration, de la mobilité et de la criminalité, est déjà frappante ici. Elle est encore plus explicite dans les lois de police qui permettent à la police d'État (et cantonale) de désigner certains lieux comme « zones de danger », les transformant ainsi en zones spatiales où la police peut contrôler et fouiller « n'importe qui » sans que ces contrôles reposent sur un

récit national dominant — en raison notamment de leurs histoires coloniales respectives — construit sa population comme blanche, les personnes non blanches et en particulier les personnes noires, les Roms et les personnes perçues comme musulmanes, sont construites comme des étrangers, des intrus, des menaces pour l'intégrité de la nation, des criminels, ou encore se trouvent associées au terrorisme¹⁹. Ces personnes se trouvent ainsi fortement exposées aux contrôles d'identité, aux palpations et fouilles corporelles, entraînant de graves conséquences psychiques et physiques²⁰ — y compris des violences accrues, y compris la mort. Une compréhension plus large du profilage racial s'avère donc nécessaire. Car le profilage racial et le contrôle policier raciste ne peuvent être réduits, d'une part, à de simples vérifications ou contrôles [*controls or checks*], ni, d'autre part, à une compréhension unidimensionnelle, laquelle occulterait les modalités intersectionnelles de la violence exercée par l'institution policière et les institutions connexes (telles que le système d'aide sociale et de placement familial, les hôpitaux, les centres pour l'emploi et même les écoles).

Les expériences vécues du contrôle policier de la noirité, dans les contextes susmentionnés, sont essentielles en ceci qu'elles fondent notre compréhension des modalités de la violence intersectionnelle exercée par le contrôle policier raciste et nous poussent à envisager des alternatives. La documentation et les rapports issus d'organisations antiracistes et de collectifs de personnes noires et de personnes de couleur décrivent les conséquences multiples et variées de ces pratiques²¹. L'appropriation du corps racisé par la police entraîne une grave atteinte à la liberté de mouvement des sujets noirs et racisés. En ce sens, le contrôle policier raciste peut être décrit, pour reprendre les termes de Sara Ahmed, comme un « dispositif d'arrêt » :

comportement « suspect ». Il s'agit souvent de quartiers où de fortes proportions de personnes racisées travaillent et/ou vivent, à l'intersection de la criminalisation des migrations, du travail du sexe et des troubles de la santé mentale, de la crise du logement et/ou des économies informelles. Voir B. Belina, « Der Alltag der Anderen: racial profiling in Deutschland? », dans B. Dollinger et al., dir., *Sicherer Alltag? Politiken und Mechanismen der Sicherheitskonstruktion im Alltag* (Wiesbaden : Springer VS, 2016), pp. 125-146, et E. Bruce-Jones, « German policing at the intersection: race, gender migrant status and mental health », *Race & Class* 56, n° 3 (2015), pp. 36-49. Voir aussi Kampagne für Opfer rassistischer Polizeigewalt, dir., *Alltäglicher Ausnahmezustand: institutioneller Rassismus in deutschen Strafverfolgungsbehörden* (Münster : Edition Assemblage, 2016) et Thompson, « “Hey, Sie da!” » ; M. Wa Baile et al., dir., *Racial Profiling. Struktureller Rassismus und antirassistischer Widerstand* (Bielefeld : Transcript, 2019). Pour une analyse des prétendues « zones de danger » en Allemagne, voir Belina, « Der Alltag der Anderen » et S. Keitzel, « Varianzen der Verselbstständigung der Polizei per Gesetz. Gefährliche Orte im bundesweiten Vergleich », *Kriminologisches Journal*, n° 52, 2020.

¹⁹ Voir S. Ahmed, *Queer Phenomenology: orientations, objects, Others* (Durham : Duke University Press, 2016) [Édition française : S. Ahmed, *Phénoménologie queer. Orientations, objets, autres*, trad. R. Lallier, Éditions du remue-ménage, 2022]. Voir aussi Goldberg, « Racial Europeanization » ; Lentin, « Europe and the silence about race » ; El-Tayeb, *European Others* ; et T. Keaton et al., *Black France/France Noire: the history and politics of blackness* (Durham : Duke University Press, 2012).

²⁰ Voir Ahmed, *Queer Phenomenology* ; Kampagne für Opfer rassistischer Polizeigewalt, *Alltäglicher Ausnahmezustand* ; Kollaborative Forschungsgruppe Racial Profiling, *Racial Profiling. Erfahrung, Wirkung, Widerstand* (Studie 2019, Rosa Luxemburg Stiftung) <https://www.rosalux.de/publikation/id/40493/racial-profiling/> ; Thompson, « “Hey, Sie da!” » ; Wa Baile et al., *Racial Profiling*.

²¹ Il existe également une longue histoire de contestation du fonctionnement racisant quotidien du contrôle policier au Royaume-Uni, comme le démontre le rapport crucial sur le contrôle policier de la noirité en Grande-Bretagne publié par l'Institute of Race Relations en 1987, <http://www.irr.org.uk/publications/issues/policing-against-black-people/>.

Le contrôle et la fouille ne se terminent pas toujours là : la fouille peut se prolonger par des pratiques de détention indéfinie. L'interpellation relève donc d'une économie politique inégalement répartie, mais aussi d'une économie affective qui va laisser des traces, affectant les corps qui y sont soumis. Que ressent-on lorsque l'on est arrêté ? Être arrêté n'est pas seulement une source de stress, mais fait du « corps » lui-même le « lieu » du stress social.²²

Le contrôle policier raciste ne se contente pas de nier l'existence et la liberté de mouvement des corps racisés, il fait de leurs/nos corps eux-mêmes des frontières. Ainsi se reproduit la criminalisation des personnes noires et des personnes de couleur, construites comme des coupables plutôt que comme des victimes de violences méritant soin et protection. Qui plus est, les personnes contrôlées par la police sont souvent laissées à elles-mêmes lorsqu'il s'agit de faire le travail de décriminalisation à la suite d'un contrôle, étant sommées de se défendre pour donner la preuve qu'elles n'ont rien fait de « mal ». Dans le sillage d'Ahmed, j'ai montré ailleurs comment les contrôles policiers racistes ne s'arrêtent pas avec la fin du contrôle proprement dit²³. Au contraire, comme le soulignent également diverses actions contre le profilage racial, les pratiques policières racistes prolongent l'intervention policière initiale dans le temps et l'espace, à travers individus et générations. Cela peut se traduire par un retard au travail, une absence à l'école ou le fait de manquer une réunion importante. Les victimes de ces pratiques subissent en outre souvent des discriminations supplémentaires à l'hôpital, lorsqu'elles cherchent à obtenir des conseils juridiques, ou lorsqu'elles se battent pour obtenir justice pour des proches morts aux mains de la police. Comprendre les contrôles policiers racistes comme une forme de « violence lente »²⁴ — vécue par les personnes noires et racisées comme une violence institutionnelle caractérisée par son invisibilité et son silence — révèle également leurs dimensions intersectionnelles. Plusieurs ONG, organisations et collectifs antiracistes ont fait valoir que le profilage racial est source d'anxiété et ont documenté le stress auquel sont soumises les personnes ciblées²⁵. En effet, la violence physique et psychologique exercée par les contrôles policiers peut favoriser le développement de dépressions, de crises de panique, ou d'une peur chronique des poursuites judiciaires²⁶. Répétés jours après jours, ils peuvent aggraver les vulnérabilités psychiques ; d'autant plus que la police cible souvent les personnes racisées souffrant

²² Voir Ahmed, *Queer Phenomenology*, p. 140.

²³ Voir F. El-Tayeb et V. E. Thompson, « Racial profiling als Verbindung zwischen alltäglichem Rassismus, staatlicher Gewalt und kolonialrassistischen Traditionen. Ein Gespräch über Racial Profiling und intersektionale Befreiungsprojekte in Europa », dans Wa Baile et al., *Racial Profiling*, pp. 311-329.

²⁴ Voir R. Nixon, *Slow Violence and the Environmentalism of the Poor* (Cambridge, MA : Harvard University Press, 2011). Nixon a introduit le concept de « violence lente » pour décrire une forme de violence qui se déploie progressivement, de manière souvent invisible, ordinaire et diffuse, plutôt que d'éclater lors d'incidents ou d'événements spectaculaires.

²⁵ Voir aussi Kampagne für Opfer rassistischer Polizeigewalt, *Alltäglicher Ausnahmezustand* et ADBs für NRW/ Antidiskriminierungsbüro Köln, « Menschen wie DU neigen zu Straftaten. (Rassistische) Diskriminierung bei der Polizei: Ursachen, Folgen und Möglichkeiten der Intervention », 2017, http://www.gleichbehandlungsbuero.de/docs/Rassistische%20Diskriminierung%20bei%20der%20Polizei*Brochure%20vom%20ADB*Köln.pdf.

²⁶ Voir B. Basu, « Die Lüge von der Neutralität. Überlegungen zu Rassismus in Polizei, Justiz und Politik », dans Kampagne für Opfer rassistischer Polizeigewalt, *Alltäglicher Ausnahmezustand*, pp. 85-101. Voir aussi E. Louw et al., « Wenn alles anders bleibt. Psychosoziale Folgen rassistischer Polizeigewalt », dans Kampagne für Opfer rassistischer Polizeigewalt, dir., *Alltäglicher Ausnahmezustand*, pp. 29-46.

de troubles mentaux, déjà grandement fragilisées²⁷. En outre, l'extension de la violence du contrôle policier racisé au-delà de l'interpellation est accentuée par l'absence d'organismes de surveillance indépendants et d'institutions autonomes pour traiter les plaintes, manque qui isole davantage encore les sujets contrôlés. Ces derniers devraient pourtant bénéficier d'un soutien psychologique, juridique et financier, ainsi que de la solidarité du grand public. À cela s'ajoute que les témoins — et cela montre comment le profilage racial reproduit les effets du racisme de la société — prennent rarement la parole pour défendre les victimes, ou n'interviennent que très peu, le contrôle policier raciste venant donner raison à des racismes populaires et ordinaires préexistants²⁸. Se faire représenter juridiquement de manière efficace est encore une difficulté, en raison du manque de connaissances sur le racisme de nombreux avocats, lesquels tendent d'ailleurs à décourager, et sont eux-mêmes dissuadés, de mettre l'accent sur le racisme lors des procès²⁹. Enfin, les victimes de contrôles policiers racistes qui parviennent à entamer des démarches juridiques et à porter plainte se heurtent souvent à des contre-accusations de la part de plusieurs policiers. La criminalisation des personnes racisées est ainsi reproduite bien au-delà du contrôle policier [*police check*] proprement dit.

C'est ce que démontre le cas de Wilson A., en Suisse. Le 10 octobre 2009, Wilson A., accompagné d'un ami, fait l'objet d'un contrôle de police dans un tram. Il demande aux agents pourquoi ils sont les seules personnes du tram à être contrôlées. Selon son témoignage, il est alors poussé avec violence hors du tram et frappé brutalement. Wilson A. signale aux policiers qu'il vient de subir une opération cardiaque, mais cela ne les arrête pas ; au contraire, ils ajoutent aux coups des insultes racistes. Comme l'ont affirmé de nombreux collectifs de soutien et comme en atteste son propre témoignage, Wilson A. peut alors à peine respirer³⁰. Suite à ces événements, il porte plainte, et les policiers vont faire de même, invoquant des « violences contre des fonctionnaires ». Neuf ans de procédures plus tard, les trois policiers sont acquittés. Les répercussions psychiques, physiques et financières qui accompagnent un tel parcours judiciaire font partie de la violence lente exercée par et à travers les pratiques policières, et pèse lourdement sur la santé mentale.

Même lorsqu'elles appellent elles-mêmes la police, les personnes noires et racisées ne sont pas perçues comme des victimes. En atteste le cas de Derege Wevelsiep, à Francfort-sur-le-Main en Allemagne. Au mois d'octobre 2012, à la suite d'un contrôle de titres de transport dans le métro au cours duquel les agents adoptent un comportement raciste, il appelle la police. Il expliquera par la suite avoir été battu par les policiers mêmes dont il avait sollicité le soutien, et ce devant sa femme et son fils de 3 ans. Quant à Ousman Sey, décédé dans un hôpital de Dortmund le 7 juillet 2012, il avait appelé une ambulance à deux reprises depuis son domicile en raison de palpitations cardiaques, mais plutôt que de lui apporter une assistance médicale, la police, alors même qu'il était en proie à des convulsions selon les déclarations de son frère présent sur les lieux, l'a arrêté et placé en garde à vue.

²⁷ Voir E. Bruce-Jones, « German policing at the intersection », et C. A. Nelson, « Frontlines: policing at the nexus of race and mental health », *Fordham Urban Law Journal* 43, n° 3 (2016), pp. 615-684.

²⁸ Voir Basu, « Die Lüge von der Neutralität », et Thompson, « “Hey, Sie da!” ».

²⁹ T. Naguib, « Mit Recht gegen Rassismus im Recht. Rechtsverfahren als Mittel des Widerstands », dans Wa Baile et al., *Racial Profiling*, pp. 257-273.

³⁰ La respiration fait référence ici à la fois à la respiration physique et sociale. J'aborde cette expérience à travers un cadre fanonien, en suivant, entre autres, le motif matériel de l'asphyxie [ou « non-respiration », *un-breathing*], indissociable du contrôle policier de la race, en particulier de la noirité.

La violence lente du profilage racial s'exerce aussi à travers la manière dont les familles et les proches des victimes sont traités par les autorités compétentes lors de procédures qui peuvent s'étendre sur de nombreuses années. Cette violence inclut le racisme qui imprègne le contenu des auditions, comme dans l'affaire du « complexe NSU » (où les familles des victimes tuées par l'organisation terroriste suprémaciste blanche *National Socialist Underground* [NSU] ont été accusées d'être impliquées dans les meurtres)³¹. Mariama Djombo Diallo, dont le fils Oury Jalloh a été tué dans une cellule de police à Dessau (Allemagne), est morte en juillet 2012 après sept ans passés à demander justice pour son fils : les militants de l'*Initiative in Gedenken an Oury Jalloh* n'hésitent pas à dire qu'elle est morte de chagrin. Les parents de Matiullah J., abattu par la police à Fulda (Allemagne) le 13 avril 2018, sont eux aussi décédés en Afghanistan sans avoir obtenu justice pour leur fils. Les familles et les proches subissent ainsi un prolongement de la violence contre les personnes noires et racisées qui non seulement prolonge l'incident proprement dit (dans le temps et l'espace, bien au-delà de l'événement initial), mais s'étend aussi au-delà de la personne directement concernée. Le contrôle policier raciste ne cible pas des individus, des sujets racisés pris isolément. Il vise plutôt, comme nous le rappelle Fred Moten à propos du meurtre de Michael Brown aux États-Unis, la vie sociale noire insurgée [*insurgent black social life*]³². Assa Traoré — la sœur d'Adama Traoré, mort entre les mains de la gendarmerie près de Paris le 19 juillet 2016 — et ses frères font constamment l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de leur combat pour obtenir justice pour leur frère et pour d'autres victimes du maintien de l'ordre raciste³³. Le profilage racial et le contrôle policier raciste dépassent ainsi le simple moment de l'incident, tout comme ils dépassent le sujet qu'ils ciblent initialement.

Il est crucial de prendre en compte les dimensions intersectionnelles de la subordination et de l'oppression lorsque l'on interroge les pratiques policières³⁴. Les personnes noires et de couleur qui vivent à l'intersection des oppressions sont particulièrement vulnérables à la violence — meurtrière — du contrôle policier : les femmes noires et les femmes de couleur, les personnes noires et de couleur queer, trans* et non-binaires, celles qui s'identifient ou sont perçues comme *folles* ou « malades mentales », celles qui sont précarisées ou issues des classes populaires, celles assignées au

³¹ Voir le « Parallelbericht von AnwältInnen der Nebenklage » des ‚NSU‘-Prozesses : https://www.institut-fuer-menschenrechte.de/fileadmin/user_upload/PDF-Dateien/Pakte_Konventionen/ICERD/icerd_state_report_germany_19-22_2013_parallel_Joint_report_2015_de.pdf et Juliane Karakayali et al., dir., *Den NSU-Komplex analysieren. Aktuelle Perspektiven aus der Wissenschaft* (Bielefeld : Transcript, 2017). // Ndt : En Allemagne, le *NSU-Komplex* désigne non seulement les crimes racistes de ce groupe néonazi, mais aussi la faillite systémique et le racisme institutionnel de la police et des services secrets qui ont préféré enquêter sur les familles des victimes (en soupçonnant la mafia ou le trafic de drogue) plutôt que de prendre au sérieux la piste de l'extrême droite.

³² Voir Critical Resistance, *Do Black Lives Matter?*, <https://vimeo.com/116111740>.

³³ Voir A. Traoré et G. de Lagasnerie, *Le Combat Adama : les essais* (Paris : Stock, 2019).

³⁴ Voir Bruce-Jones, « German policing at the intersection » ; S. Dankwa et al., « Profiling und Rassismus im Kontext von Sexarbeit », dans Wa Baile et al., dir., *Racial Profiling*, pp. 155-171 ; Kollaborative Forschungsgruppe Racial Profiling, *Racial Profiling* ; A. J. Ritchie, *Invisible No More: police violence against black women and women of color* (Boston, MA : Beacon Press, 2017), et Thompson, « “Hey, Sie da!” ». Dans le contexte du Royaume-Uni, des campagnes et des collectifs tels que la *United Families and Friends Campaign* et *Sisters Uncut* ont accompli un travail crucial à ce sujet. Le film *Injustice*, portant sur les décès de personnes noires en détention entre 1993 et 1999 et réalisé par le groupe de documentaires radicaux *Migrant Media*, en atteste également : voir K. Fero, « Migrant media and the road to injustice », *Race & Class* 57, n° 1 (2015), pp. 39-50.

statut de réfugiées et de demandeuses d'asile, les travailleuses du sexe illégalisées, etc. Des interventions, en particulier par des groupes autoorganisés de personnes queer, réfugiées et migrantes, ont mis en évidence la manière dont les personnes de couleur trans* et non-binaires subissent des agressions physiques et sexuelles de la part de la police ainsi qu'un niveau élevé de profilage. Les femmes migrantes illégalisées (souvent construites comme des « migrantes clandestines »), ainsi que les personnes trans* et non-binaires qui travaillent ou participent à des économies souterraines, sont encore plus exposées au contrôle et aux violences policières³⁵. Le collectif de travailleuses du sexe migrantes *Doña Carmen* et l'association *Hydra* en Allemagne soulignent, dans le cadre de leurs mobilisations, que les contrôles policiers mettent en péril leur travail et leur vie au lieu de garantir leur sécurité³⁶.

Dans le contexte allemand, les cas de Christy Schwundek — abattue dans une agence pour l'emploi à Francfort-sur-le-Main le 19 mai 2011 alors qu'elle venait s'informer sur ses allocations chômage — et de N'deye Mareame Sarr — tuée par balle par la police le 14 juillet 2001 au domicile de son ex-mari — révèlent comment le racisme, le genre, le statut migratoire, la classe sociale et la santé mentale s'articulent dans l'action policière³⁷. Dans les deux cas, au moins deux policiers ou agents de sécurité ainsi qu'une tierce personne étaient présents, et Christy Schwundek et N'deye Mareame Sarr les seules femmes noires sur les lieux, traversant alors toutes deux une crise. Christy Schwundek souffrait de dépression et se trouvait sans ressources depuis le 1er mai, ses allocations chômage ne lui ayant pas été versées. N'deye Mareame Sarr voulait récupérer son enfant de deux ans chez son mari blanc, dont elle était séparée ; ce dernier avait emmené l'enfant chez ses parents sans la prévenir et avait demandé la garde exclusive. Dans les deux cas, les policiers ont ouvert le feu peu après leur arrivée. Concernant Mareame Sarr, elle a été l'une des premières personnes en Allemagne à être abattue avec la nouvelle PEP (*Polizei-Einsatz-Patrone*), une munition spéciale à effet d'expansion³⁸ conçue pour neutraliser des « assaillants particulièrement violents ». Dans les deux cas, le ministère public a classé l'affaire au motif que la police avait agi en état de légitime défense. Schwundek et Mareame Sarr auraient menacé les policiers avec des couteaux de cuisine, bien que les témoignages fassent état de nombreuses contradictions et incohérences.

Les rapports de police et les médias ont décrit Schwundek et Mareame Sarr comme hyper-agressives et physiquement dominantes, des termes sanistes et profondément anti-Noir·e·s. Les représentations anti-Noir·e·s de la « femme noire en colère »³⁹ — et, dans le cas de Christy

³⁵ Voir INCITE! Women of Color Against Violence et Critical Resistance, « The Critical Resistance: INCITE! statement on gender violence and the prison industrial complex », dans The CR10 Publications Collective *Abolition Now!*, dir., *Ten Years of Strategy and Struggle Against the Prison Industrial Complex* (AK Press, 2008), pp. 15-29 ; M. Brazzell, dir., *Was macht uns wirklich sicher? Ein Toolkit zu intersektionaler transformativer Gerechtigkeit jenseits von Gefängnis und Polizei* (Münster : Edition Assemblage, 2018).

³⁶ Voir le collectif Doña Carmen : donacarmen.de et Hydra : hydra-berlin.de.

³⁷ Voir Bruce-Jones, « German policing at the intersection ».

³⁸ Ndt : Ou « effet champignon ». Les balles PEP (*Polizei-Einsatz-Patrone*) sont des balles à déformation contrôlée. Contrairement aux balles classiques, elles s'écrasent en s'ouvrant comme un champignon à l'impact pour transférer toute leur énergie cinétique et éviter de traverser le corps (ce qui limiterait les ricochets, selon la doctrine policière).

³⁹ P. H. Collins, *Black Feminist Thought: knowledge, consciousness and the politics of empowerment* (London : Routledge, 1990) [Édition française : P. H. Collins, *Pensée féministe noire : Savoir, conscience et politique de l'empowerment*, trad. D. Lamoureux, Éditions de l'Asymétrie, 2016].

Schwundek, de la femme « folle » sans rémission possible⁴⁰ — étaient au cœur de ces descriptions. Ces représentations résonnent à l'échelle transnationale, comme on peut le voir dans le traitement médiatique de la mort de Joy Gardner au Royaume-Uni. Gardner, morte asphyxiée en 1993 lors d'une descente de la police de l'immigration à son domicile de Crouch End, dans le nord de Londres, a été dépeinte par les médias comme une migrante « violente, agressive et illégale »⁴¹. Ces représentations favorisent une « bestialisation » qui est à la fois genrée, racisée et saniste, plaçant les femmes noires et les personnes noires non-binaires en dehors du champ du soin et de la protection, les construisant comme incontrôlables (en écho aux représentations des masculinités noires) *et folles*.⁴²

J'ai jusqu'ici montré comment le contrôle policier raciste et les modalités de la violence intersectionnelle qu'il déploie s'articulent de diverses manières avec la santé mentale. Cependant, la relation précise entre contrôle policier raciste et santé mentale requiert une analyse plus nuancée.

Constellations intersectionnelles de la noirité et de la folie

Les *Critical Mad Studies*, la théorie critique de la race et les *Black Studies* se penchent depuis longtemps sur les rouages imbriqués de la blanchité, du sanisme et du validisme comme éléments constitutifs du capitalisme racial ainsi que de la modernité et de la normativité occidentales⁴³. D'une part, penser conjointement la folie et la race dans leurs dimensions intersectionnelles et leurs constellations complexes permet de bousculer la centralité de la blanchité dans les constructions sociétales de la folie. Cela permet également de remettre en question l'universalisation intrinsèque du sujet fou blanc et l'effacement corrélatif de la folie des personnes noires et de couleur — ces dernières se trouvant à leur tour construites comme « criminelles », « aliénées » et « dangereuses »,

⁴⁰ Voir Bruce-Jones, « German policing at the intersection ».

⁴¹ R. Erfani-Ghattani, « The defamation of Joy Gardner: press, police and black deaths in custody », *Race & Class* 56, n° 3 (2014), pp. 102–112.

⁴² Ndt : En Suisse, plusieurs hommes noirs ont perdu la vie au cours des dix dernières années qui ont révélé les mêmes fonctionnements racistes et sanistes au sein des forces de la police, en particulier dans le Canton de Vaud. Mentionnons en particulier Mike Ben Peter, mort à Lausanne en 2018 d'une asphyxie positionnelle lors d'une arrestation violente menée par six policiers et conduite sur suspicion de deal de rue, a été décrit lors de son procès par les policiers en utilisant des termes qui appartiennent au registre de la représentation raciste de l'homme noir comme possédant une force surhumaine, déshumanisant ses cris de souffrance en les comparant à des plaintes animales ; les avocats des policiers ont par ailleurs invoqué le syndrome de délire excité, une théorie psychosomatique controversée et connue pour avoir été utilisée aux Etats-Unis dans plusieurs situations impliquant des hommes noirs morts aux mains de la police. Roger Nzoy Wilhelm a été quant à lui abattu par un policier à la gare de Morges alors qu'il se trouvait dans un état de détresse psychique. Les policiers ont faussement déclarés lui avoir apporté des secours immédiats, ce qui sera démenti par des vidéos le montrant menotté au sol pendant environ 4 minutes sans qu'aucun massage cardiaque ni soin ne lui soit prodigué. Les noms de Hervé Manundu et de Lamine Fatty, dans ce contexte qui lie racisme et sanisme, ne doivent pas non plus être oubliés.

⁴³ C. M. Bell, « Doing representational detective work », dans C. Bell, dir., *Blackness and Disability: critical examinations and cultural interventions* (Berlin : Lit Verlag, 2011) ; S. Schalk, *Bodyminds Reimagined: (dis)ability, race, and gender in Black women's speculative fiction* (Durham, NC : Duke University Press, 2018).

plutôt que comme des personnes « souffrant de troubles mentaux » ou « en situation de handicap »⁴⁴. D'autre part, les débats autour de la noirité, de la race, du handicap et de la folie permettent de problématiser le sanisme et le validisme qui se trouvent souvent reproduits au sein même des travaux critiques sur la race, et qui occultent les fonctions de la folie et du handicap dans les rouages du capitalisme racial, bien que les discours sur le handicap et la folie y soient souvent présents de manière liminale.

Comme le soutient Therí Alyce Pickens dans son livre *Black Madness :: Mad Blackness*, ainsi que dans ses réflexions antérieures sur les *Black Disability Studies*⁴⁵, la race et le handicap ne sont pas seulement imbriqués : leur interrelation façonne le fonctionnement du capitalisme racial. En se concentrant sur le lien entre noirité et folie, et dans le sillage d'une longue tradition (bien que marginalisée) de travaux universitaires et littéraires investissant cette relation, elle estime que « les relations causales, analogiques et explicatives ne permettent pas de saisir pleinement comment la noirité et la folie fonctionnent ensemble »⁴⁶ et se façonnent mutuellement. Analyser cette interrelation complexe et s'y confronter — alors qu'elle est souvent invisibilisée au sein même des discours contre-hégémoniques — offre l'opportunité d'interroger la manière dont la race et la noirité sont socio-historiquement pathologisées, construites à travers le validisme ou saturées de discours « psy » déterministes.

Comme nous le rappellent les chercheur·euse·s noir·e·s sur le handicap ainsi que les penseur·e·s féministes noires et queer, les discours anti-Noir·e·s et les régimes de propriété — tels que les économies de plantation et les colonies — ont surexploité les corps noirs, en leur assignant une hyper-capacité physique, particulièrement sexualisée. Les corps noirs sont construits et exploités comme des corps hyper-capables au sein des rouages du capitalisme racial. Pourtant, le narratif d'un manque de capacités demeure simultanément indissociable du discours anti-Noir·e·s. Pensons aux constructions de la famille noire pathologique, de l'État noir « défaillant », de la figure de l'émeutier noir (et ses nombreuses déclinaisons, par exemple le « récidiviste »⁴⁷), de la « femme noire en colère », ou encore de l'enfant noir qui aurait systématiquement besoin d'être médicalisé. Ces régimes de représentation, qui ont de lourdes implications matérielles sur les vies noires, sont profondément façonnés par les discours sur le handicap, sur la folie, et par les discours « psy », dont les origines remontent à plusieurs siècles. Les personnes noires fugitives qui s'enfuyaient des plantations se voyaient ainsi diagnostiquées comme atteintes de « drapétomanie »⁴⁸ au motif qu'elles voulaient échapper à l'oppression, une catégorisation qui apporte à elle seule la preuve de ce dont il est question⁴⁹. Ce même mécanisme continue d'opérer dans la société contemporaine. Il s'observe par exemple dans les débats médiatiques autour d'artistes noires telles que Lauryn Hill ou Rihanna, souvent dépeintes comme « dérangées » ou « folles » en raison de leurs critiques des industries

⁴⁴ Voir R. Gorman, « Mad nation? Thinking through race, class, and Mad identity politics », dans LeFrançois, Menzies et Reaume, dir., *Mad matters* ; et J. K. Puar, *The Right to Maim: debility, capacity, disability* (Durham, NC : Duke University Press, 2017).

⁴⁵ Voir Pickens, « Blackness and disability ».

⁴⁶ Pickens, *Black Madness*, p. 6.

⁴⁷ Voir J. Haritaworn, « “Beyond Hate”: Queer metonymies of crime, pathology and anti/violence », *Global Jindal Law Review*, numéro spécial *Law, Culture and Politics in Neoliberal Times* 4, n° 2 (2014), pp. 44-78.

⁴⁸ Ndt : Concept historique pseudo-scientifique forgé en 1851 par le médecin américain Samuel Cartwright pour désigner la « maladie mentale » qui « poussait » les personnes noires esclavagisées à s'enfuir. Un exemple de pathologisation psychiatrique d'une résistance politique.

⁴⁹ Voir Pickens, *Black Madness :: Mad Blackness*, p. 8.

musicales et culturelles⁵⁰. Mais il se poursuit également dans les constructions plus larges de la « criminalité noire », façonnées par des discours « psy » qui maintiennent les vies noires sous le joug de dynamiques correctionnelles et carcérales. En outre, les expérimentations médicales sur les femmes noires et les personnes trans* et non-binaires (à l'instar d'autres corps racisés) — qui s'accompagnaient souvent d'une détention dans des espaces d'isolement — sont constitutives du complexe médico-industriel depuis ses débuts, bien que ces faits soient souvent marginalisés, y compris dans les théories critiques des généalogies de la folie⁵¹. Dans *Black disability or Blackness disabled?*, Pickens appréhende ces conditions comme un cadre analytique permettant de comprendre comment ces dualismes racistes, validistes et sanistes — l'hyper-capacité d'un côté, et les constructions de l'incapacité de l'autre — sont indissociables de la noirité⁵².

La « noirité handicapée », cependant, n'appartient pas uniquement aux rouages du capitalisme racial et aux logiques de criminalisation et de punition qu'il engendre. Dans une perspective de résistance, la mise en relation critique de la noirité, du handicap et de la folie traverse également l'histoire des insurrections noires [*insurgent black archives*]. En particulier, la pensée féministe noire s'est saisie du handicap en général et de la folie en particulier de façons aussi bien implicites qu'explicites. Pickens, par exemple, répondant à l'appel de Derrick Bell à mener un « travail d'enquête sur les représentations » [*representational detective work*], a montré comment l'œuvre et la posture critique d'Audre Lorde étaient intimement liées à son expérience de la maladie chronique et de la déficience visuelle. Tamika L. Carey nous rappelle quant à elle que les productions littéraires féministes noires consacrées au « bien-être politique » [*political wellness*] sont souvent exprimées à partir d'expériences du handicap et de la folie. Qui plus est, des collectifs noirs ont eux aussi mis en lumière cette relation critique, comme l'illustre l'action du groupe militant *Black Health Workers and Patients Group* au Royaume-Uni⁵³. Il existe ainsi une généalogie de la relation critique entre noirité et handicap.

Ancrer les critiques du contrôle policier raciste *dans le prisme de la folie* — d'une manière qui lie entre elles les généalogies de la race, de la noirité en particulier, et de la folie comme étant co-constitutives et interdépendantes — signifierait penser depuis la folie noire pour en faire le point de départ, la méthode et l'horizon d'une approche abolitionniste à partir desquels il devient difficile de *vouloir* remplacer une modalité punitive par une autre. Certaines approches de la décarcération plaident pour une réduction du nombre de prisons et des interventions policières, mais en faveur d'un renforcement des services publics de santé mentale. Pour évaluer ces approches de manière critique, comme nous le rappellent les théories et les activismes noirs de la folie et de la justice antivalidiste, il est nécessaire de retracer les logiques anti-Noir·e·s au sein des discours et des pratiques « psy ». L'intrication du sanisme, du validisme et de l'anti-noirité nous pousse à considérer que la noirité

⁵⁰ Voir Pickens, « Blackness and disability ». Voir La Marr Jurelle Bruce, « “The people inside my head, too”: madness, Black womanhood, and the radical performance of Lauryn Hill », *African American Review* 35, n° 3 (2012), pp. 371-389 ; N. R. Fleetwood, « The case of Rihanna: erotic violence and Black female desire », *African American Review* 35, n° 3 (2012), pp. 419-435.

⁵¹ Il suffit de penser à l'ouvrage de Foucault, *Madness and Civilization: a history of insanity in the age of reason* (London : Routledge, 1967) [Version française : *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, 1972].

⁵² Voir l'émission *Left of Black with Theri Pickens*: <https://www.youtube.com/watch?v=8GcNC5v2jJw>.

⁵³ Black Health Workers and Patients Group, « Psychiatry and the corporate state », *Race & Class* 25, n° 2 (1983), pp. 49-64.

n'est pas seulement criminalisée et soumise au contrôle policier, mais qu'elle est aussi toujours pathologisée et identifiée à une déviance psychologique.

Je veux à présent me tourner vers différentes réponses apportées au contrôle policier, qui tiennent compte de la relation postcoloniale de ce dernier avec la violence intersectionnelle, et montrer comment les approches issues de la justice de la folie et du handicap ouvrent des pistes cruciales pour penser des pratiques abolitionnistes intersectionnelles.

Abolition intersectionnelle *folle*

En Europe, des mouvements et des organisations ont développé diverses stratégies et pratiques dans leurs luttes contre le contrôle policier raciste, allant de la documentation et de la dénonciation de scandales politiques à des stratégies juridiques, en passant par des campagnes de sensibilisation et d'éducation du public. Ces pratiques de démocratisation déploient un discours fondé sur l'idée de « veiller les un·e·s sur les autres » [*watching out for each other*] et mobilisent la société civile contre la violence d'État⁵⁴. Mais cela va plus loin, puisque, à l'instar des mouvements abolitionnistes de justice transformative aux États-Unis, des personnes et des groupes soumis à des marginalisations multiples ont développé des méthodes et des pratiques qui s'attaquent spécifiquement à la violence d'État tout en appelant à une responsabilisation communautaire et à une justice transformative qui permette de mettre un terme aux violences interpersonnelles *au sein même* des communautés et de la société civile⁵⁵. Situ·e·s à l'intersection du contrôle policier, de formes imbriquées de violence d'État (à travers des logiques sécuritaires actives ou d'abandon institutionnel) et de dynamiques de violence interpersonnelle et genrée, les femmes, personnes queer, trans* et non-binaires de couleur illégalisées ont élaboré des pratiques pour contrer cette violence intersectionnelle. Pour ce faire, elles appellent la société civile à intervenir face aux violences étatiques en s'appuyant sur des stratégies juridiques, et mobilisent les groupes communautaires pour lutter contre les violences interpersonnelles. Déployer des méthodes qui refusent la reproduction de la logique punitive, qu'elle s'exerce à un niveau intime ou systémique, tout en adoptant la justice transformative comme démarche pour construire des interventions capables de transformer tant les communautés que les structures sociétales, favorise *in fine* des modes de justice et de soin abolitionnistes et intersectionnels en rupture avec la dynamique de criminalisation et de punition. J'emploie l'expression « *care* abolitionniste intersectionnel » pour décrire ces formes de justice transformative et abolitionniste profondément intersectionnelles. Cette notion du *care* (et les relations de soin qu'elle implique) s'écarte des conceptions féministes conventionnelles du *care* et les questionne. Au sein du féminisme carcéral, par exemple, les conceptions du soin et de la sécurité se retrouvent inféodées à l'exclusion, à la punition et à la criminalisation de groupes principalement racisés et migrants — y compris des femmes et des personnes queer racisées ou migrantes. Même les approches féministes plus ouvertes, si elles sont critiques du féminisme carcéral, étendent rarement les débats sur le *care* aux personnes placées sous le contrôle de l'État.

⁵⁴ Voir D. Loick, « We look out for each other: Für eine World ohne Polizei », *Prager Frühling: Magazin für Freiheit und Sozialismus* 24 (2016) ; et Thompson, « “Hey, Sie da!” ».

⁵⁵ M. Brazzell, dir., *Was macht uns „wirklich“ sicher? Toolkit für Aktivist_innen* (Berlin : Edition Assemblage, 2017) ; et LesMigras - Antigewalt- und Antidiskriminierungsbereich der Lesbenberatung Berlin e.V., « Handlungsmöglichkeiten im Umgang mit Gewalt und Diskriminierung. Unterstützung geben », http://lesmigras.de/tl*files/lesmigras/Tapesh/LM*Broschuere*Tapesh*UnterstuetzungGeben.pdf (2011).

Les conceptions féministes traditionnelles du *care* englobent une variété de pratiques qui ont trait au maintien et à la reproduction de la vie ainsi qu'à ses infrastructures et écosystèmes non-humains. En se concentrant spécifiquement sur la reproduction sociale au sein du secteur du *care* — dans le travail domestique, la santé, les soins infirmiers et l'éducation —, les féministes ont lancé d'importants appels et initié des mouvements pour des révolutions du *care* et des économies du *care* qui ne soient pas dictées par le profit. Néanmoins, très souvent, ces interventions ont exclu les personnes incarcérées, punies ou soumises au contrôle policier, non sans occulter du même coup la condition et l'expansion carcérales. Comme le soutient Ruth Wilson Gilmore, « là où la vie est précieuse, la vie est précieuse ». Ainsi, élargir nos conceptions du *care* aux mécanismes carcéraux et punitifs de l'État ouvre la voie à une pratique et à une éthique du *care* abolitionnistes qui ne laissent personne de côté. Nombre des collectifs mentionnés ici, en particulier ceux qui s'investissent dans le travail de justice transformative et de responsabilisation communautaire, pratiquent déjà des formes de *care* abolitionniste intersectionnel.

Ceci étant dit, il est essentiel, comme le dit l'écrivaine Zaynab Shahar, de réfléchir à la *forme* de *care* que nous avons en tête, en nous demandant comment l'articuler avec la justice intersectionnelle et les pratiques transformatives et abolitionnistes⁵⁶. C'est tout particulièrement l'intersection entre criminalisation et folie qui nous enjoint à repenser radicalement ce que l'on entend par *care*, et à envisager les projets abolitionnistes de façon radicale, par-delà la prison, le « Lager »⁵⁷ et le contrôle policier. Shahar et d'autres chercheur·euse·s de la folie ainsi que des activistes abolitionnistes intersectionnel·le·s, s'inscrivant dans le sillage des collectifs de survivant·e·s de la psychiatrie, interrogent ainsi la binarité entre la prison et les services sociaux. Elles et ils suggèrent de manière critique que l'appel à davantage de services sociaux (plutôt qu'à la police), en particulier de services de santé mentale, invisibilise souvent la violence engendrée par le sanisme et les discours « psy », responsables du climat d'hostilité qui règne au sein des institutions psychiatriques. Les appels à plus de *care* et à de « meilleurs » services de santé mentale risquent ainsi d'occulter la relation entre pathologisation et criminalisation, et la manière dont cette relation est ancrée dans la colonialité de la modernité⁵⁸ et ses différents systèmes imbriqués de subordination et de déshumanisation.

Shahar se réfère aux psychologies noires de la libération pour penser le *care* en relation avec la folie noire. Le type de *care* qu'elle envisage s'attache à ménager un espace pour les personnes noires *folles* et neurodivergentes au sein des communautés et favorise des solutions communautaires, plutôt que de renforcer les discours psy et sanistes autour du bien-être qui reproduisent souvent des logiques d'individualisme et de méritocratie, consolidant les systèmes de violence psychiatrique. À l'inverse de ces dernières, les psychologies noires de la libération nous contraindraient à nous confronter à une réalité : la psychiatrie conventionnelle, telle qu'elle existe aujourd'hui, doit être abolie. En tant que bras armé de l'État carcéral, la psychiatrie conventionnelle s'enracine dans des pathologies et des pratiques qui promeuvent la violence curative comme traitement. Cette violence curative va de la

⁵⁶ Z. Shahar, « Black liberation requires making room for uncomfortable manifestations of mental illness », *Black Youth Project*, <http://blackyouthproject.com/black-liberation-requires-making-room-for-uncomfortable-manifestations-of-mental-illness/>.

⁵⁷ Ndt : L'anglais utilise le mot allemand entre guillemets. En théorie critique contemporaine (notamment chez Giorgio Agamben), le *Lager* (le camp) désigne le lieu d'exception par excellence, l'espace d'enfermement et de gestion des corps hors du droit commun.

⁵⁸ Ndt : C'est le terme technique consacré des études décoloniales (issu des travaux d'Aníbal Quijano et Walter Dignolo). Il rappelle que la modernité occidentale et le colonialisme sont les deux faces d'une même pièce, et que la catégorisation psychiatrique des esprits « déviants » est un héritage direct des hiérarchies coloniales.

médication forcée aux mesures de contention, en passant par des formes de privation sensorielle, l'hospitalisation sous contrainte (à court terme) et l'internement (à long terme)⁵⁹.

En nous encourageant à imaginer et à développer des solutions communautaires, notamment celles fondées sur le principe de la « réduction des méfaits »⁶⁰ [*harm reduction*], Shahar ainsi que d'autres activistes et chercheur·euse·s de la folie racisé·e·s et intersectionnel·le·s dépassent, dans leurs perspectives abolitionnistes, la focalisation étroite sur les prisons, les lagers et le contrôle policier⁶¹. Dans la conjoncture politique actuelle d'expansion de la logique carcérale et punitive — qui instrumentalise la folie de manière spécifique et oppressive —, ces approches font le lien entre les différentes luttes. Les projets de terrain, organisés autour du soutien par les pairs et respectueux de l'autodétermination des personnes *folles* et neurodivergentes, créent des espaces de sécurité fondés sur l'écoute des besoins de leurs membres, au lieu d'imposer un traitement psychiatrique. Ils adoptent une « approche de réduction des méfaits ». C'est le cas par exemple du *Icarus Project* et de groupes de psychologie décoloniale qui proposent de l'entraide et des alternatives de justice sociale permettant aux personnes en crise de prendre leurs propres décisions. Forts de la longue expérience des mouvements de soutien par les pairs, ils fournissent des guides pratiques, animent des webinaires et des groupes de parole, et organisent des lieux d'accueil collectif pour les personnes traversant des crises de santé mentale. Leur travail place les décisions des personnes concernées au centre de ce qui constitue, pour elles, un soutien.

À une époque où le néolibéralisme raréfie les ressources et où l'État sécuritaire continue de s'étendre, il peut sembler évident d'en appeler à des réponses de type « du soin, pas des flics » [*care not cops*], généralement axées sur le financement public des services de santé mentale. Pourtant, si l'on prend au sérieux les vécus des sujets *fous*, racisés et soumis à des marginalisations multiples, les mouvements abolitionnistes centrés sur la police, les prisons et les centres de détention doivent (et beaucoup le font déjà) pousser plus loin leur démarche et renforcer leurs alliances avec les collectifs et mouvements *mad* abolitionnistes. Ces derniers s'opposent à l'oppression produite par le système de santé mentale et en contestent la légitimité, tout en mettant en avant des conceptions du *care* axées sur le bien-être des personnes, en particulier les plus marginalisées, plutôt que de reproduire des formes institutionnalisées de violence, d'abandon et de pathologisation. Il ne s'agit pas de réinventer la roue : comme nous le rappelle Ruth Wilson Gilmore, « l'abolition est une présence », et les collectifs abolitionnistes qui ont développé des stratégies de soutien et des alternatives aux pratiques institutionnalisées sanistes et validistes s'inscrivent dans une longue histoire de lutte qui conçoit la justice sociale et transformative comme le fondement même de communautés saines. Tisser de nouvelles alliances avec ces mouvements permettra de nourrir des projets d'abolition qui ne laissent personne de côté.

⁵⁹ Shahar, « Black liberation ». // Ndt : « involuntary commitment (short-term), and civil commitment (long-term) », en français les termes varient selon les pays (en Suisse, on parle de *Placement à des fins d'assistance*).

⁶⁰ Ndt : « harm reduction » est souvent traduit en français par l'expression « réduction des risques », mais cette dernière fait aussi écho au lexique des assurances et du management (*risk management*). Je lui préfère donc la traduction courante au Québec de « réduction des méfaits ».

⁶¹ Mad People of Color, « A Manifesto », *Asylum Magazine*, 2013, <https://asylummagazine.org/2013/12/mad-people-of-color-a-manifesto-by-rachel-gorman-annu-saini-louise-tam-onyinyechukwu-udegbe-onar-usar/>.

Remerciements

Ce texte est le fruit d'échanges continus ; les erreurs qui subsistent n'engagent que moi. Un merci tout particulier aux mouvements et collectifs de lutte contre le contrôle policier raciste dans toutes ses dimensions intersectionnelles, pour leur travail, leur vision, ainsi que pour le partage de leur expérience et de leurs analyses. En tant que féministe noire visiblement valide, je tiens particulièrement à remercier les chercheur·euse·s et activistes noir·e·s de la folie et de la justice antivalidiste auprès desquelles je ne cesse d'apprendre — pour leurs luttes et leurs visions d'un monde où personne n'est laissé de côté. Merci à Miguel Ayala, Mouctar Bah, Eddie Bruce-Jones, S. A. Smythe et Alexander Vorbrugg pour leur écoute, pour avoir pensé tout cela avec moi et pour nos discussions autour des versions de travail. Je tiens également à remercier les évaluateur·rice·s anonymes ainsi que l'équipe éditoriale de *Race & Class* pour leurs retours généreux et leur travail acharné. Un grand merci enfin aux intervenant·e·s et aux participant·e·s du colloque « Race, Mental Health and State Violence » à la Birkbeck Law School en juin 2018. Merci à Eddie Bruce-Jones et Monish Bhatia pour l'organisation de ce colloque, et à Elisabeth Walser pour son soutien logistique.

Biographie

Vanessa E. Thompson est chercheuse associée et chargée de cours en anthropologie culturelle et sociale comparée à la Europa-Universität Viadrina de Francfort-sur-l'Oder (Allemagne). Ses travaux de recherche et ses enseignements portent sur les études noires, les études critiques de la race et du racisme, les théories et méthodologies féministes post- et décoloniales, les études genre, la critique du contrôle policier et l'abolitionnisme.